

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DPVI 174 Subvention à 6 associations au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention aux associations Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM), Espace d'Accueil, d'Animation Interculturelle et Social Dite Espace Universel, Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du Voyage (FNASAT), Science Technologie Art Recherche (STAR), Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR) ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9 000 € est attribuée à l'Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM, 9e), pour le projet « jeunes, lutte contre les discriminations, nationalité et identité » (10838 / 2012_06213).

Article 2 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à Espace d'Accueil, d'Animation Interculturelle et Social Dite Espace Universel (10e), pour le projet « Les discriminations. Mieux comprendre pour mieux agir » (10265 / 2012_01480).

Article 3 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du Voyage (FNASAT, 19e), pour le projet « Gens du voyage : informer, sensibiliser et diffuser des outils de compréhension » (15955 / 2012_03287).

Article 4 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à Science Technologie Art Recherche (STAR, 10e), pour le projet « production d'un DVD comme outil pédagogique de lutte contre toutes formes de discriminations » (12185/2012_04268).

Article 5 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR, 19e), pour le projet « actions de lutte contre les discriminations » (13890/2012_04252).

Article 6 : La dépense correspondante, s'élevant à 19 000 €, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.